

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique « Conférence Internationale Bordeaux Neurocampus » qui a lieu chaque année au mois de septembre et les coûts d'organisation associés ;

Considérant que les recettes des droits d'inscription seront perçues par l'université de Bordeaux.

Décide

Article 1. Objet

Le(s) tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : « Conférence Internationale Bordeaux Neurocampus »

Description de l'événement : **Colloque**

Date(s) de l'événement : Prochaine édition du **27 au 29 septembre 2023**

Structure organisatrice à l'Université de Bordeaux : **Département Bordeaux Neurocampus**

TARIFS INSCRIPTIONS :

INSCRIPTION	Jusqu'au 16 juillet 2023 TARIF (TAUX DE TVA 10%)	A compter du 17 juillet 2023 TARIF (TAUX DE TVA 10%)
Etudiants, masters, doctorants, post-doctorants	163,64€ HT 180€ TTC	209,09€ HT 230€ TTC
Etudiants, masters, doctorants, post-doctorants de l'Université de Bordeaux	109,09€ HT 120€ TTC	154,54€ HT 170€ TTC
Chercheurs, professeurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs	272,72€ HT 300€ TTC	318,18€ HT 350€ TTC
Chercheurs, professeurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de l'Université de Bordeaux	163,64€ HT 180€ TTC	209,09€ HT 230€ TTC
Soirée de Gala pour les inscrits	43,64€ HT 48€ TTC	
Soirée de Gala pour les industriels et extérieurs	90,90€ HT 100€ TTC	

TARIFS SPONSORS :

SPONSOR	TARIF (TAUX DE TVA 20%)
Pack 1 : Présence du logo sur les supports de communication de l'événement (papier et en ligne), l'abstract book et lors de l'événement	500€ HT 600€ TTC
Pack 2 : Présence du logo sur les supports de communication de l'événement (papier et en ligne), l'abstract book et lors de l'événement 3 entrées au colloque avec les déjeuners et le "wine and cheese" 2 entrées à la soirée de gala	1 500€ HT 1 800€ TTC
Pack 3 : Présence du logo sur les supports de communication de l'événement (papier et en ligne), l'abstract book et lors de l'événement 1 stand 2 entrées au colloque avec les déjeuners et le "wine and cheese" 1 entrée à la soirée de gala	1 500€ HT 1 800€ TTC
Pack 4 : Présence du logo sur les supports de communication de l'événement (papier et en ligne), l'abstract book et lors de l'événement 1 stand 1 présentation commerciale orale (durée 5 minutes) durant le congrès 1 entrée à la soirée de gala	2 000€ HT 3 000€ TTC
Pack 5 : <i>Le pack "privilège" ! Soutenez le dîner de gala ! (Limité à un sponsor)</i> Présence du logo sur les supports de communication de l'événement (papier et en ligne), l'abstract book et lors de l'événement 1 présentation commerciale orale durant la soirée de gala (durée 10 minutes), et votre logo sur les tables du dîner de gala 2 entrées au colloque avec les déjeuners et le "wine and cheese" 2 entrées à la soirée de gala	2 500€ HT 3 000€ TTC

Article 2. Annulation

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par e-mail à l'adresse gestion.neurocampus@u-bordeaux.fr, au moins 10 jours avant la date de début de la manifestation scientifique. Cette annulation comporte des frais d'annulation de 10%.

Les frais d'inscriptions des annulations effectuées moins de 10 jours avant la date du début de la manifestation scientifique ne seront pas remboursés. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais restent dus.

L'Université engagera les démarches pour effectuer les éventuels remboursements après la tenue de la manifestation.

En cas de non présentation du congressiste et de non notification, il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le congrès sauf cas de force majeure (hospitalisation, accident grave, décès du congressiste, de son conjoint ou concubin, ses ascendants ou descendants, frères et sœurs, gendres et brus, incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou événement naturel entraînant des dommages importants au domicile du congressiste survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant et dirigée par le congressiste...).

Article 2. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux".

Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 26 janvier 2023

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

